



16ème législature

Question N° : 16554	De Mme Catherine Couturier (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Creuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Mer et biodiversité		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique >mer et littoral	Tête d'analyse >Responsabilité de l'État dans le réchauffement des océans	Analyse > Responsabilité de l'État dans le réchauffement des océans.
Question publiée au JO le : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Catherine Couturier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la mer et de la biodiversité, sur la nécessité de prendre des mesures fortes et d'urgence pour limiter le réchauffement des océans. Dans un communiqué publié le jeudi 7 mars 2024, l'observatoire Copernicus constate que la température moyenne de surface des eaux, au mois de février, s'est élevée à 21,06 °C. Un niveau supérieur au précédent record mensuel (20,98 °C), établi en août 2023. Depuis mars 2023, on est en dehors de toute norme jamais établie. Alors que M. le secrétaire d'État s'est vu confier le portefeuille ministériel de la biodiversité, aucune communication ni annonce de plan d'action n'a vu le jour face à cette catastrophe. Or ce réchauffement se doit d'être limité au maximum. Véritables poumons de la planète, les océans produisent 50 % des besoins en oxygène, absorbent 25 % de toutes les émissions de dioxyde de carbone et capturent 90 % de la chaleur supplémentaire générée par ces émissions. Ils stockent 66 fois plus de carbone que l'atmosphère et en échangent chaque année avec ce dernier une centaine de milliards de tonnes. Par ailleurs, la biodiversité marine, à l'image des mangroves ou des phytoplanctons, capte quatre fois plus de CO2 que les forêts. Or ce réchauffement généralisé des eaux océaniques va perturber la capacité des océans à stocker du carbone et à produire de l'oxygène eu égard au fait que le refroidissement des eaux de surface augmente leur capacité à dissoudre le CO2. Ce réchauffement met également en danger la biodiversité marine dans son ensemble. Sans réduction des émissions de gaz à effet de serre, les espèces des océans pourraient se trouver décimées d'ici 2300. Entre 2012 et 2021, le nombre de baleines à bosse a chuté de 20 % et inquiète quant à la survie de l'espèce. Par ailleurs, la grande barrière de corail connaît un épisode de mortalité jamais connu, directement relié à la hausse des températures de l'eau, alors que la Terre a déjà perdu 14 % de ses coraux depuis 2009. Une hausse de deux degrés serait responsable de la mort de 99 % des massifs coralliens, alors qu'une limitation à 1 degré permettrait que cette mortalité reste à 50 %. De plus, le réchauffement des océans sur l'ensemble du globe et notamment l'océan Atlantique, a des effets directs sur le climat et l'équilibre hydraulique de la France. Les épisodes d'inondations que connaît le pays y sont directement liés. Alors que le coût annuel moyen des dommages causés par les inondations était de 520 millions d'euros, le coût estimé des inondations dans les Hauts-de-France est de 550 millions d'euros. Cela sans compter les inondations meurtrières de ces dernières semaines dans le sud de la France. Enfin, ce réchauffement incontrôlé des océans a un impact sur la circulation globale des océans. Stable depuis 8 000 ans, cette circulation, appelée thermohaline, est dirigée par deux critères : la salinité et la température de l'eau. La circulation thermohaline, notamment par le biais du *Gulf Stream*, est l'une des principales sources de distribution de la chaleur sur le globe et la raison du climat méridional en Europe de l'Ouest. Or le réchauffement de ces eaux impacte à la fois la température et la salinité des eaux océaniques et il est observé un réel ralentissement de ces courants. Certains modèles vont même jusqu'à prévoir qu'une augmentation de 1 % par an de la teneur



atmosphérique en CO2 pendant 100 ans entraînera une coupure nette de la circulation thermohaline. Des événements de dérèglements similaires se sont déjà produits dans le passé, à l'image de l'évènement du Dryas récent ou des séries d'évènements de Dansgaard-Oeschger à la fin de la précédente ère glaciaire, amenant une modification climatique globale. Les conséquences aujourd'hui en seraient dramatiques : l'ensemble des modèles agricoles et plus largement des constructions humaines sont à revoir dans le cas d'une coupure nette de la circulation thermohaline. Vu l'impact concret sur la vie marine, mais aussi sur celle des citoyens et à l'impact mondial global et climatique que la question du réchauffement des océans suppose, elle lui demande quelles sont les actions et engagements à venir pour contrer cet inlassable réchauffement, notamment au prisme de l'accord de Paris, qui fixe l'objectif de contenir le réchauffement de la planète « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible à +1,5 °C.